



Réclamation Frais de scolarité

Par Avety

Bonjour,
Mon fils a fréquenté un lycée privé en 2018-2019.
Nous avons reçu avec surprise un premier courrier de réclamation d'impayé d'un montant de 235 euros en avril 2023 et un deuxième courrier la semaine dernière.
Pouvons-nous contester cette réclamation?
Cordialement
Mme Avety

Par yapasdequoi

Bonjour,
Et vous pensiez avoir tout payé ?
Répondez avec les preuves de tous vos paiements et l'erreur devrait être rectifiée rapidement.

Par Avety

Merci beaucoup pour la réponse !
Malheureusement je ne retrouve plus les justificatifs concernés. Nous avons soigneusement réglé toute facture que l'établissement nous a envoyée. Il n'a jamais été question d'un impayé jusqu'à présent. L'établissement nous a adressé la première réclamation quatre ans après, en avril 2023, comme indiqué dans mon précédent message.

Par yapasdequoi

Alors il va falloir rechercher vos reçus.
Parce que la prescription de 5 ans leur permet encore de vous poursuivre en cas d'impayé.